|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 19 novembre 2018

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réf.:****Tél.:Fax:** | **Circulaire TSB 132**CE 15/HO+41 22 730 6356+41 22 730 5853 | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
| **E-mail** | tsbsg15@itu.int | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 15;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 15 de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des Etats Membres au sujet du texte déterminé du projet de révision de la Recommandation UIT-T G.9700, qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 15 de l'UIT-T (Genève, 1er-12****[[1]](#footnote-1) juillet 2019)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 15 de l'UIT-T (*Réseaux, technologies et infrastructures destinés au transport, à l'accès et aux installations domestiques*) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation du projet de Recommandation mentionné ci-dessus, à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 1er au 121 juillet 2019. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 15 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 4/15.

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation du projet de Recommandation UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des Etats Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les Etats Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au 19 juin 2019 à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des Etats Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ce texte, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les Etats Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation du projet de document déterminé

# 1 Projet de révision de la Recommandation UIT-T G.9700 [SG15-R13]

Accès rapide aux terminaux d'abonné (G.fast) – Spécification de la densité spectrale de puissance

Résumé

La Recommandation UIT-T G.9700 spécifie les exigences relatives au gabarit de densité spectrale de puissance (PSD, power spectral density) pour l'accès rapide aux terminaux d'abonné (G.fast), un ensemble d'outils servant à réduire le gabarit de densité PSD en émission, des paramètres de commande de profil qui déterminent le contenu spectral, y compris la puissance d'émission cumulée maximale admissible dans une impédance de terminaison donnée, et une méthode permettant de vérifier la densité PSD en émission. Elle complète la spécification de la couche physique (PHY) figurant dans la Recommandation UIT-T G.9701.

L'Amendement 1 a ajouté la prise en charge d'un nouveau profil à 106 MHz avec une puissance d'émission cumulée maximale de +8 dBm.

L'Amendement 2 a pour objet d’aligner le texte du § 6.5 "Coupure de bandes de fréquences spécifiques" avec celui de la Recommandation UIT-T G.9701 (2014) et de ses derniers amendements, de compléter la spécification des profils à 212 MHz, d'ajouter une Annexe X "Adaptation au support coaxial" à l'appui de l'Annexe X "Fonctionnement en l'absence de coordination multiligne pour un environnement exempt de diaphonie" spécifiée dans l'Amendement 3 à la Recommandation UIT-T G.9701 et de mettre à jour le tableau des fréquences des bandes radioamateur internationales figurant dans l'Appendice I.

NOTE DU TSB – A la date de la présente Circulaire, le TSB a reçu une ou plusieurs déclarations concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ce projet de document. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

Annexe 2

Objet: Réponse des Etats Membres à la Circulaire TSB 132: Consultation au sujet du texte déterminé du projet de Recommandation UIT-T G.9700

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **A**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie**:**Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des Etats Membres au sujet du projet de document déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 132, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases |
| --- | --- |
| Projet de révision de la Recommandation UIT-T G.9700  | [ ]  **autorise** la Commission d'études 15 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 15 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [Etat Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Dans l'attente d'une décision concernant la disponibilité des salles, il est possible qu'il soit nécessaire d'organiser une séance plénière de clôture le samedi, auquel cas les dates de la réunion seraient du 1er au 13 juillet 2019. [↑](#footnote-ref-1)